

## ATELIER URBAIN RESOUILLES / ARO HLM BRETAGNE

### « Les conditions de réussite du projet urbain : entre rénovation urbaine et cohésion sociale »

Rencontre n°5 à Saint-Brieuc le 24 juin 2008

**Thème « L'articulation entre PRU et CUCS, à travers deux thématiques : l'insertion / l'emploi et la question éducative »**

#### *Rappel du déroulement de la journée :*

*Matin : Points d'actualité  
Présentation de l'expérience briochine*

*Après-midi : Intervention de Bruno CARLON –Directeur CIVITO  
Débat – Echanges*

## POINTS D'ACTUALITE

### Intervention de Stanislas HENRION - Délégué Régional ANRU

#### 1/ L'état d'avancement du PNRU et du PRU en Bretagne

#### **PNRU :**

<u>Au 1<sup>er</sup> avril 2008</u>	<u>Au 1<sup>er</sup> juillet 2008</u>
- 321 projets globaux approuvés	- 334 projets passés en Comité d'Engagement (36 529 M€)
- 257 conventions signées	- 273 conventions signées (30 254 M€)

#### **PRU Bretagne :**

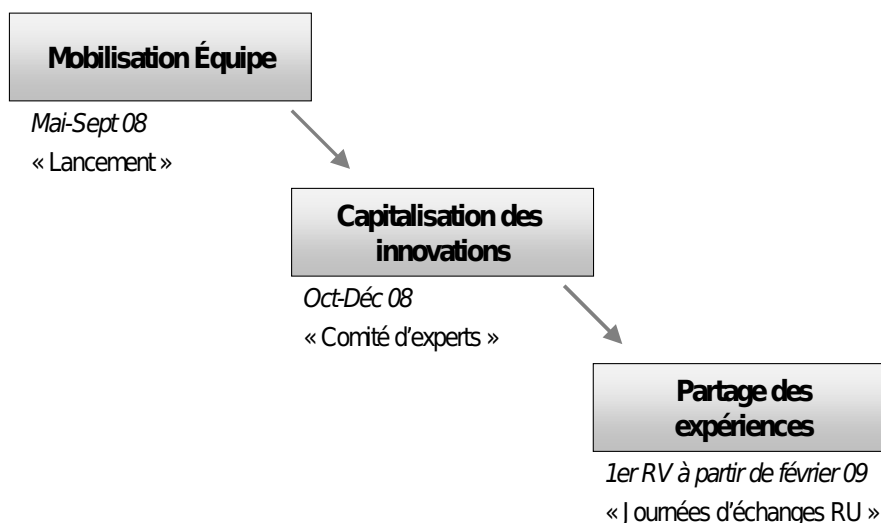
<u>Au 1<sup>er</sup> avril 2008 (situation identique au 1<sup>er</sup> juillet 2008)</u>
- 8 projets globaux sur 9 sont approuvés
- 5 conventions sont signées
- 620 M€ de travaux engagés ou programmés
- 3 000 constructions de logements sociaux
- 13 000 réhabilitations
- 8 000 résidentialisations

## 2/ Les rendez-vous de la Rénovation Urbaine et de l'Urbanisme Durable

### **Les objectifs des Rendez-Vous de la Rénovation Urbaine et de l'Urbanisme Durables :**

- ↪ Etablir une culture commune du développement durable
- ↪ Enclencher un processus de capitalisation à partir des initiatives des équipes de terrain
- ↪ Installer dans la durée un mouvement de progrès
- ↪ Passer de l'innovation au concret sur le thème de l'urbanisme durable
- ↪ Promouvoir le changement « d'habitudes »

### **Cette démarche sera rythmée en trois temps forts :**



### **Il s'agit d'une démarche partenariale :**

- ↪ ANRU, initiateur de la démarche : organise avec la Caisse des Dépôts et de Consignations l'appel à projets et les rendez-vous de la Rénovation Urbaine et de l'Urbanisme Durable
- ↪ En étroite collaboration avec ses partenaires : USH, DIV, UESL, DGUHC, ADEME, qui soutiennent le processus de mutualisation et d'échanges d'expériences entre les rendez-vous

### **Reposant sur un appel à projets - outil adapté pour faire émerger les initiatives locales :**

- ↪ S'adresse aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage
- ↪ Concerne les opérations inscrites dans conventions ou projets programmés
- ↪ « *Vise à faire connaître et valoriser des démarches globales associant, dans un même projet d'urbanisme durable, les dimensions économiques, sociales et environnementales, et la gouvernance d'opération. Il fait converger dans un dossier de candidature, les réflexions et la mobilisation des acteurs de terrain. Le dossier met en lumière les apports majeurs des projets de rénovation urbaine à l'urbanisme durable* »
- ↪ « *L'appel à projet répond à la fois à un objectif de capitalisation des démarches existantes et de valorisation des premiers projets en cours (il s'agit de démontrer leur faisabilité et de « faire preuve par*

*l'exemple ») et un objectif de faire passer du « technique » au « politique » des démarches en gestation. »*

**Les quatre thèmes structurant l'appel à projets sont les suivants :**  
(avec des exemples de « mots-clés » par thématique)

- ↪ **La Rénovation Urbaine pour la Ville des mixités et de la diversité** (entreprises, bureaux et commerces ; travail, culture et loisir ; qualité du cadre de vie ; mosaïque des espaces verts / espaces bâtis ; écoute ; lien social ; échange ; civilité ; urbanité ; tranquillité...)
- ↪ **La Rénovation Urbaine pour une nouvelle conception et la gestion durable des quartiers** (hiérarchisation des espaces ; mémoire du site ; économies d'espaces ; lutte contre l'étalement urbain ; ambiance urbaine ; densité réelle, densité perçue ; densité vécue ; compacité ; qualité des matériaux ; connexion de la trame verte et bleue ; qualité paysagère...)
- ↪ **La Rénovation Urbaine pour une mobilité urbaine durable** (connexion, franchissement, mutualisation des stationnements ; mobilité choisie ; intermodalité ; accessibilité ; qualité des parcours...)
- ↪ **La Rénovation Urbaine pour une ville économe des ressources et aux modes de consommation responsables** (limitation des déchets à la source ; économies d'échelle ; sobriété ; coût global ; biodiversité ; bilan carbone ; principe de précaution ; perméabilité ; protection des sols ; solutions sur mesure ; énergies renouvelables ; coûts induits...)

3/ Les premiers résultats de la charte d'insertion

Résultats d'une enquête menée sur 150 conventions signées avant 2007 :

- ↪ Plus des trois quarts sont encore sous contrat au bout de 6 ans
- ↪ 2 300 personnes concernées sur 80 projets renseignés
- ↪ Clause d'insertion, un déclencheur de clauses sociales des marchés publics pour plus de la moitié des projets
- ↪ Concerne majoritairement les personnes les plus éloignées de l'emploi
- ↪ 92% des bénéficiaires d'une clause d'insertion disposent d'un niveau inférieur ou égal au CAP
- ↪ 43% d'entre eux sont sans diplôme

4/ Les grands enjeux définis par l'ANRU en 2008

- ↪ Tous les PRU seront finalisés en 2008
- ↪ La mise en œuvre des points d'étape sera réalisée à partir de 2008 (2 ans après la signature de la convention)
- ↪ L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sera désormais plus exigeante sur le suivi de mise en œuvre, en particulier sur :
  - Les fondamentaux du programme / qualité architecturale et urbaine
  - La qualité de l'accompagnement social (dont volet insertion, en synergie avec le CUCS)
  - La qualité de la concertation
- ↪ Les objectifs fixés par l'Agence à partir de 2008 sont en particulier : être plus proche du terrain ; être plus dans l'accompagnement des porteurs de projet (créer un pôle d'appui opérationnel)

## 5/ Les points d'étape dans le cadre des projets ANRU

### **Cinq objectifs sont visés dans le cadre des points d'étape :**

- ↪ Procéder à une remise en perspective du projet
- ↪ Apprécier les premiers impacts de la mise en œuvre
- ↪ Confirmer l'adéquation entre le diagnostic initial et les transformations envisagées ou réalisées
- ↪ Veiller à la cohérence et à la coordination entre les actions de RU et celles de Cohésion sociale
- ↪ Vérifier que le projet de RU s'inscrit dans un projet de territoire et une démarche globale de développement durable

### **Plusieurs thématiques doivent être abordées dans les points d'étape ANRU :**

- ↪ Conduite de projet
- ↪ Urbanisme durable / Qualité architecturale et durable
- ↪ Actualisation de la stratégie habitat
- ↪ Actualisation avec les politiques sociales
- ↪ Développement économique
- ↪ Accès emploi / Insertion professionnelle
- ↪ Projet scolaire / Projet éducatif
- ↪ Désenclavement / Mobilité / Déplacements urbains

### **Les conditions de mise en œuvre des points d'étape diffèrent selon le montant total de l'opération de rénovation urbaine (ORU < à 100 M€ HT ; ORU > à 100 M€ HT) :**

- ↪ Un co-pilotage associera à la fois la maîtrise d'ouvrage et les organismes HLM. Une instance de pilotage sera nécessairement mise en place, dans le cadre des points d'étape.
- ↪ Concernant les 189 projets prioritaires et projets > 100 M€ HT (dont 4 projets prioritaires sur la Bretagne : Saint-Brieuc, Rennes, Brest et Lorient en 2008/2009)
  - Mise à disposition d'une prestation agréée et financée par l'ANRU
  - Association du chargé de mission territorial de l'ANRU à l'instance de pilotage
  - Transmission du rapport à l'ANRU
  - Présentation aux partenaires nationaux de l'ANRU, en associant aussi l'ACSé
- ↪ Pour les autres projets (< à 100 M€ HT) :
  - Choix des modalités de réalisation laissé au niveau local
  - Le point d'étape constituera dans tous les cas un élément obligatoire de l'instruction d'une demande d'avenant
  - Une information simple sera transmise à l'ANRU

## L'EXPERIENCE DE SAINT-BRIEUC

### Intervention de Christophe BOSCHER- Directeur « Aménagement et Cadre de Vie » CABRI

#### 1/ La politique de la Ville dans l'agglomération de Saint-Brieuc : quels territoires ?

- ↪ **6 quartiers prioritaires** situés sur 4 communes (regroupant 20 000 habitants au total) :
  - Saint-Brieuc : Balzac / Ginglin / Europe ; La Croix St-Lambert ; Waron / Point du Jour
  - Plérin : Le Légué
  - Plédran : Les Coteaux
  - Ploufragan : L'Iroise
- ↪ Ces 6 quartiers étant tous concernés par une **Opération de Rénovation Urbaine** :
  - Plérin - Le Légué : opération terminée
  - Plédran - Les Coteaux : opération en cours
  - St-Brieuc / ANRU : opération en cours
  - Ploufragan - Iroise : opération en projet
- ↪ Des **Programmes de Réussite Educative** (PRE) sont par ailleurs présents sur ces 4 communes :
  - St-Brieuc
  - Ploufragan
  - Plédran
  - Plérin
- ↪ Sur le volet Santé du CUCS, un **atelier Santé Ville ASV intercommunal** a été créé, réunissant, autour de la CABRI, les communes conventionnées au CUCS : St-Brieuc, Plédran, Plérin et Ploufragan.

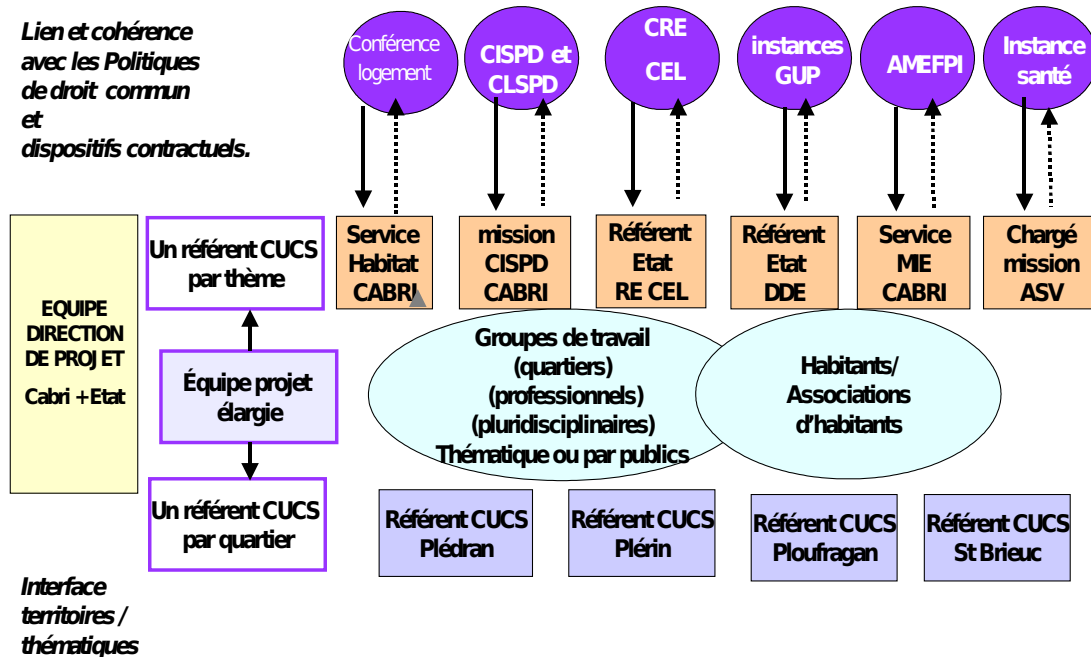
#### 2/ La politique de la Ville dans l'agglomération de Saint-Brieuc : quel fonctionnement ?

- ↪ **La rénovation urbaine : un pilotage des communes, mais une implication CABRI importante**
  - Les communes ont en charge l'élaboration et la coordination du programme, la recherche du foncier (pour les reconstructions), les aménagements urbains et la plupart des équipements.
  - La CABRI intervient quant à elle sur les financements habitat (avec Cabri Habitat), au titre de sa compétence en matière d'insertion, d'équipements sportifs, des transports et de collecte des ordures ménagères.
- ↪ **Le CUCS : un pilotage CABRI, mais une responsabilité communale essentielle**
  - La CABRI a en charge le pilotage de la démarche (Direction Aménagement et Cadre de Vie DACV), le volet Habitat (service

- Habitat de la DACV), la Prévention de la Délinquance (service CISPD de la DACV), l'Insertion, l'Emploi et l'Economie (service Mission Insertion Emploi MIE de la DACV)
- Les communes interviennent sur le volet Cadre de Vie / GUP, mais aussi, avec l'Etat, sur la Réussite Educative et la Culture (avec Etat / PRE)

- ↳ Selon M. BOSCHER, le **schéma d'organisation** du CUCS se révèle dans les faits difficile à animer pour la CABRI, d'autant que son animation est assurée en co-pilotage avec l'Etat.

### Dispositif CUCS - Schéma d'organisation



#### 3/ Les questions qui se posent aujourd'hui pour la CABRI et ses partenaires :

- ↳ Quelle est la pérennité / le devenir des dispositifs ? « *Nous n'avons pas de visibilité après fin 2009* »
- ↳ Au niveau du réseau local : qui sont les référents ?
- ↳ S'inscrit-on véritablement dans une logique de projet (ambition du CUCS), et non plus de guichet ?
- ↳ Quel message transmet-on aux habitants, dans ce contexte actuel, à la fois incertain et mouvant ?

Selon M. BOSCHER, ce contexte rend d'autant plus difficile la mise en œuvre du dispositif CUCS, et plus largement, d'un projet « Politique de la Ville » collectif et partagé.

## **Intervention de Jocelyne CHAUWIN- Responsable PRU Ville de St-Brieuc**

### 1/ Projet de Rénovation Urbaine à l'échelle de l'agglomération : quelques données contextuelles

Le PRU concerne **2 opérations en convention** : Balzac / Ginglin / Europe ; Croix St-Lambert / Ville Oger, et **1 opération isolée** : St-Jean / Point du Jour / Tour d'Auvergne. Ces projets s'opèrent sur un large périmètre, plus de **30 hectares** au total. Le coût total de l'opération de rénovation urbaine s'élève à 155 M€ HT.

Sur les deux secteurs en convention ANRU à Saint-Brieuc, la situation sociale et urbaine demeure fragile. Sur la Croix St-Lambert / Ville Oger, sont recensés aujourd'hui un total de 2 200 habitants ; 1 000 logements dont 92% de logement social ; et un taux de chômage qui s'élève à 30%. Sur le secteur Balzac / Europe / Ginglin : 7 600 habitants au total ; 3 900 logements dont la moitié de logement social ; et un taux de chômage de 27%. Mme Chauwin rappelle que sur l'ensemble du parc de Cabri Habitat, 80% des ménages ont des ressources inférieures à 60% du plafond HLM.

### 2/ Projet de Rénovation Urbaine à l'échelle de l'agglomération : les principaux enjeux et éléments de programmation sur les deux secteurs conventionnés ANRU

#### **Le PRU de St-Brieuc s'articule autour de deux grands enjeux :**

- ↪ Changer durablement l'image des quartiers classés en ZUS : redonner à chaque ZUS urbanité et identité forte ; désenclaver ; recréer un cadre de vie, support de lien social, en concertation avec les habitants ; créer et conforter les services de proximité
- ↪ Engager profondément et dans la durée le rééquilibrage des fonctions urbaines sur l'ensemble de l'agglomération : agir à la fois sur la dynamisation du centre-ville et la requalification des 3 ZUS dont Waron classée en opération isolée ; diversifier l'offre locative sociale sur la CABRI, en facilitant les parcours résidentiels.

#### **L'opération Croix Saint-Lambert : quelques éléments du programme**

- ↪ 5 tours démolies : 321 logements
- ↪ 139 logements locatifs sociaux reconstruits sur site, soit seulement 43% de l'existant, dans une logique de diversification de l'offre résidentielle
- ↪ 226 logements reconstruits sur site, soit seulement 70% de l'existant, dans une logique de dédensification sur le quartier
- ↪ Réhabilitation et résidentialisation des 392 logements conservés
- ↪ 19% de la SHON totale sera construite sur site par la Foncière
- ↪ **Au total : 408 logements construits en ZUS et hors ZUS**

## L'opération Balzac / Europe / Ginglin : quelques éléments du programme

- ↪ Majoration des démolitions de 120 à 212 sur l'Europe ; 312 sur l'ensemble de la ZRU
- ↪ 115 logements sociaux reconstruits sur site, soit seulement 39% de l'existant, dans une logique de diversification de l'offre résidentielle
- ↪ 209 logements reconstruits sur site, soit seulement 37% de l'existant, dans une logique de dédensification
- ↪ 634 logements réhabilités
- ↪ 1 080 logements résidentialisés
- ↪ 33% de la SHON totale sera construite sur site, par la Foncière
- ↪ **Au total : 422 logements construits au en ZUS et hors ZUS**

## 3/ Projet de Rénovation Urbaine à l'échelle de l'agglomération : pilotage stratégique et opérationnel

### **Le pilotage stratégique est assuré par trois instances :**

- ↪ Un comité de Pilotage co-présidé par la CABRI / Etat ANRU / Ville de Saint-Brieuc
- ↪ Un comité restreint regroupant les présidents et les directeurs des exécutifs CABRI / Ville / Cabri Habitat
- ↪ Une équipe Projet - Suivi - Animation du dispositif, regroupant Ville de St-Brieuc (direction de projet ANRU), AMO Stratégie-Finances (Cabri-Habitat / CABRI) / OPC / GUP, AMO Communication (Cabri Habitat / CABRI), expertises diverses, Coordinations thématiques : relogement (Cabri-Habitat), insertion (MIE CABRI), foncier (CABRI)...

### **Le pilotage opérationnel s'appuie sur :**

- ↪ D'une part, les Maîtrises d'Ouvrage Opérationnelles : Cabri-Habitat, Ville de St-Brieuc, CABRI (TEO - Piscine)
- ↪ D'autre part, les Coordinations Territoriales : Conseil de Proximité SUD (MIE CABRI) ; Conseil de Proximité Nord (MIE CABRI) ; Conseil de Proximité Ouest (MIE CABRI)

## 4/ Projet urbain et projet humain dans le cadre du PRU

La Ville de Saint-Brieuc mène actuellement une réflexion partenariale en vue d'élaborer, en lien étroit et en complémentarité avec le projet urbain de l'ORU, un **projet humain** qui soit « la revisitation des actions CUCS au filtre de l'ANRU ». M<sup>me</sup> Chauwin présente quelques axes de travail inscrits dans ce « projet humain » :

- ↪ Conforter la démarche de communication
- ↪ Développer l'axe accompagnement - concertation réglementaire (non obligatoire dans le cadre de l'ANRU). Une enquête publique sera réalisée de manière systématique pour chacun des projets.
- ↪ Soutenir et impulser les initiatives culturelles et artistiques (par exemple, sur un quartier en rénovation, proposer de nouvelles actions

autour ou au sein des nouveaux équipements de proximité, des nouveaux espaces verts, espaces publics, liaisons piétonnes...); accompagner les habitants à s'approprier, vivre et faire vivre leur nouveau quartier.

- ↳ Renforcer les actions en matière d'insertion professionnelle. Pour ce faire, le projet humain s'appuie en particulier sur les groupes de proximité existants (Conseils de proximité Sud, Nord, Ouest).

## **Intervention de Chantal GAUBERT - Responsable Espace Initiatives Emploi - CABRI**

### 1/ Situation de l'emploi à l'échelle de l'agglomération briochine, entre 2005 et 2007 : quelques éléments de contexte :

- ↪ Plus de 45 000 emplois recensés sur l'agglomération briochine
- ↪ Diminution de la demande d'emploi, notamment parmi les jeunes de moins de 25 ans
- ↪ Entre mai 2006 et mai 2007 : baisse du nombre de bénéficiaires RMI (-1,7%, contre -1,6% sur l'ensemble du département Côtes d'Armor)
- ↪ Des situations qui interpellent sur les quartiers de la Politique de la Ville, en particulier sur les 3 ZUS de Saint-Brieuc, à travers notamment des phénomènes d'exclusion, un faible niveau de qualification ; une part importante du chômage de très longue durée ; une très forte proportion de non-qualifiés parmi les demandeurs d'emploi.

### 2/ La compétence Insertion-Emploi de la CABRI, autour de 5 grands axes :

La CABRI a créé dès juin 2004 la « Mission Insertion Emploi » (au terme du dispositif PLIE). La compétence « Insertion-Emploi » de la CABRI s'articule autour de **5 grands axes** :

- ↪ Ingénierie (développement d'actions)
- ↪ Accueil - Orientation (espace Initiatives Emploi)
- ↪ Relations-Entreprises (clause d'insertion sociale)
- ↪ Soutien aux opérateurs (Mission Locale)
- ↪ Adhésion à l'association « Maison de l'Emploi »

S'appuyant sur le service MIE de la CABRI, ces différents axes sont mis en œuvre en intégrant les territoires de la Politique de la Ville.

### **Axe 1 - Ingénierie : le développement d'actions notamment initiées dans le cadre du CUCS**

Plusieurs actions sont initiées par la MIE CABRI, notamment dans le cadre du CUCS :

- ↪ La mise en œuvre de forums métiers
- ↪ La création de permanences emploi au niveau des quartiers, depuis janvier 2008. Plusieurs objectifs visés ici : aller à la rencontre des habitants, travailler sur les problématiques rencontrées, repérer les freins à l'emploi, réorienter vers les personnes ressources et services référents, se positionner sur les offres dans le cadre de la CIS...
- ↪ Le parrainage de publics adultes
- ↪ Une action d'insertion femmes à partir de septembre 2008 (pilotée par le CIDF), une action mobilité (acquisition de mobylettes), une action d'acquisition des Savoirs Fondamentaux à partir de septembre 2008 (sur 2 quartiers du CUCS, à Ploufragan et à St-Brieuc - Quartier Europe/Balzac/Ginglin)...

Après avoir fait l'inventaire de l'existant, le **Groupe Solidarité Emploi GSE**, piloté par une élue de la CABRI, s'est par ailleurs centré sur des actions volontaristes susceptibles de compléter l'offre de services proposés par les dispositifs de « droit commun » - Ces projets étant discutés dans le cadre de l'AMEFPI et du CUCS - :

- ↳ Le développement de micro-crédits social
- ↳ L'organisation d'opérations de job dating
- ↳ La sensibilisation à la création d'entreprises

## **Axe 2 - Accueil - Orientation : l'Espace Initiatives Emploi**

Dans le cadre du volet « Accompagnement des publics », un équipement « Espace Initiatives Emploi » a été créé, dont les objectifs sont multiples :

- ↪ **Regrouper sur un même site des professionnels** référents dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi : le CIBC, la Mission Locale de St-Brieuc, ALTER, Armor Emploi, le CLLAJ, AGIRabcd, l'UREI, l'AMEFPI, l'ANPE
- ↪ **Faciliter les démarches**, avec un regroupement sur un seul et même site, de services complémentaires jusque là « éclatés » géographiquement.
- ↪ Proposer une **plate-forme commune de ressources et de conseils** pour l'accès à l'emploi et à la formation, faciliter le changement de vie professionnelle.
- ↪ **Accueillir divers opérateurs locaux** pour des interventions autour de l'emploi, la formation, l'orientation, l'aide aux droits...

L'Espace Initiatives Emploi se délocalise par ailleurs au sein des quartiers, à travers notamment les **permanences emploi** sur chaque quartier (un poste a été créé dans ce sens, financé à 50% par le CUCS).

Situé au sein de l'Espace Initiatives Emploi, le **Centre de Ressources Multimédia** s'appuie sur un partenariat renforcé avec d'une part l'ANPE (suite à la signature de la Convention « Point Accueil Emploi ») et d'autre part la Région (suite à la signature de la Charte AIOA, au titre de la MFP - Maison de la Formation Professionnelle).

Il s'agit d'un lieu central gratuit ouvert à l'ensemble des habitants de l'agglomération de Saint-Brieuc et du bassin d'emploi (jeunes et adultes demandeurs d'emploi, salariés s'interrogeant sur leur avenir professionnel, étudiants, entreprises...).

Diverses sources d'information sont ici mises à la disposition du public : 12 postes informatiques, l'accès à Internet (notamment pour consulter les offres d'emploi, les sites Internet de l'ANPE, de l'ASSEDIC...), la presse et de nombreux magazines en lien avec la thématique de l'emploi, une ligne téléphonique...

En fonction de leurs besoins, les usagers peuvent ainsi s'informer sur les métiers, les formations, la création d'activités, rechercher un emploi, se renseigner sur les entreprises, s'informer sur les domaines liés à la vie quotidienne, bénéficier d'une aide à la rédaction des supports de recherche d'emploi, être reçu en entretien individuel.

En moyenne sont recensés 2 000 passages par mois au niveau de l'accueil principal de l'Espace Initiatives Emploi, et 600 passages par mois au sein du Centre de Ressources Multimédia.

## **Axe 3 - Relations - Entreprises : la Clause d'Insertion Sociale**

Sur ce volet, deux orientations majeures ont été actées par la CABRI dès 2006 (délibération CA du 16 mars 2006) :

- ↪ **Développer l'utilisation et l'application de la clause d'insertion sociale** (art. 14 du Code des Marchés Publics) dans la commande publique de la CABRI
- ↪ **Instaurer un principe d'assistance gratuite aux communes membres**, aux structures publiques soumises au code des marchés publics pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale sur le territoire.

Un Comité d'Appui coordonne et anime le dispositif CIS ; il regroupe la CABRI, l'ANPE, la Mission Locale, ALTER (entreprise de travail temporaire d'insertion), Ohé-Prométhée / Cap Emploi, Armor Emploi (association intermédiaire). Les autres acteurs sont en outre associés au comité d'appui, en vue d'apporter leur expertise.

Le service MIE de la CABRI assure une **assistance à la mise en œuvre de la CIS** (un chargé de mission a été recruté dans ce cadre) à travers notamment : l'aide à la préparation de l'appel d'offre, l'aide à la mise en œuvre, l'aide à l'application de la clause, mais aussi l'aide au contrôle et à l'évaluation. Par ailleurs, elle est chargée de l'animation du Plan Local Insertion du PRU ANRU, veillant ainsi au respect du critère des 5% dans les marchés, ainsi qu'au respect du critère des 10% dans les recrutements.

Quelques éléments de bilan sont présentés par M<sup>me</sup> Gaubert :

- ↪ Plus de 30 000 heures d'insertion réalisées par an
- ↪ 10 communes ont été conventionnées
- ↪ 22 personnes sont actuellement en situation de travail, parmi elles :
  - L'ensemble était bénéficiaire du RMI
  - 8 d'entre elles sont âgées de moins de 26 ans
  - Elles sont toutes issues d'Alter, entreprise de travail temporaire d'insertion (Alter assurant l'accompagnement de ces personnes en amont et en aval de la clause)
  - Le dispositif et le partenariat sont identiques, que la clause s'inscrive ou non dans le cadre de l'ANRU.

*« Cette politique était déjà bien engagée avant le PRU ». Pour autant, comme le souligne Mme Gaubert, « la mise en œuvre de la CIS va prendre nécessairement de l'ampleur à partir de 2008 »*

#### **Axe 4 - Soutien aux opérateurs :**

En vue de soutenir les opérateurs, la MIE adhère à la Mission Locale du Pays de St-Brieuc (soutien financier, présidence, partenariat).

#### **Axe 5 - Partenariat et Complémentarité avec l'AMEFPI**

Depuis deux ans, la CABRI fonctionne en lien avec la « Maison de l'Emploi ». Une coordination technique a été mise en place, regroupant la DDTE, la direction de l'AMEFPI, le chef de service de la MIE. Celle-ci a pour objet de connaître, faire connaître, positionner et financer les projets.

Mme Gaubert souligne l'importance de prendre en compte, au niveau de l'AMEFPI, la problématique « quartiers prioritaires », même si son territoire

s'inscrit à une échelle plus large, à savoir le Pays. Un chantier de réflexion est en cours, en vue d'élargir le territoire d'intervention de la MIE à l'échelle du Pays, en lien étroit avec l'AMEFPI.

Enfin, également à l'étude aujourd'hui : un projet de création d'un seul comité d'appui à l'échelle départementale, regroupant à la fois le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'AMEFPI / Pays et la MIE / Agglomération Briochine.

### **Echanges avec la salle**

Salle : Quel est le degré de réticence de la part des entreprises à s'inscrire dans le dispositif CIS ?

Mme Gaubert : l'entreprise voit un intérêt de plus en plus fort, avec en particulier l'accompagnement qui est aujourd'hui réalisé, en lien étroit avec Alter. Pour autant, il reste encore un vrai travail de sensibilisation à faire auprès des entreprises.

Mme Chauwin : On sent malgré tout un frémissement aujourd'hui, du côté des entreprises. Les choses commencent à être mieux acceptées.

M. BOSCHER : Il importe de préciser qu'il n'existe pas de GEIQ (Groupement d'Entreprises pour l'Insertion et la Qualification) aujourd'hui sur notre territoire.

### **Intervention de Georges BELLOUR - Directeur CABRI Habitat**

*1/ L'engagement de la Cabri Habitat dans la démarche d'insertion par l'économique*

**L'insertion par l'économique** constitue pour Cabri Habitat un outil majeur permettant de contribuer, au-delà de sa mission de logement des ménages modestes, à l'insertion sociale de ses locataires. La **convention signée entre Cabri Habitat et la CABRI** (le 3 juillet 2007) traduit cette volonté politique de s'inscrire dans une telle démarche.

Dans le cadre de la convention de 2007, la CABRI met ainsi à la disposition de Cabri Habitat le savoir-faire et l'expérience de son service Mission Insertion Emploi, afin de permettre une assistance à la mise en œuvre de la Clause d'Insertion Sociale, notamment dans les cas suivants :

- ↪ Les opérations programmées financées par la délégation de compétence des Aides à la Pierre de l'Etat à la CABRI
- ↪ Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine financé par l'ANRU
- ↪ Les investissements prévus dans le cadre du Plan Stratégique du Patrimoine de Cabri Habitat, dont la nature des travaux et l'importance du chantier permettraient d'avoir recours au dispositif d'insertion sociale.
- ↪ Les prestations de services dont la nature des interventions et l'importance du marché, permettraient d'avoir recours au dispositif d'insertion sociale.
- ↪ Les projets résultants d'une demande particulière des collectivités locales, dont la nature des travaux et l'importance du chantier permettraient d'avoir recours au dispositif d'insertion sociale.

La mise en œuvre du dispositif CIS s'articule autour de 4 grands axes d'intervention :

- ↪ **L'aide à la décision** : présentation de la Clause d'Insertion Sociale (CIS) dans le cadre du Code des Marchés Publics auprès des élus selon la demande ; rencontres régulières avec le Maître d'Ouvrage pour appréhender les marchés concernés ; analyse de la faisabilité de mise en œuvre de la CIS (analyse des montants, degré de technicités, taux de main d'œuvre...)
- ↪ **L'aide à la mise en œuvre** : aide à la préparation des pièces du marché liés à la CIS (ex. l'AAPC, le CCAP, l'acte d'engagement...) ; aide au choix des lots pouvant être concernés, analyse du potentiel de ces lots sur le volume d'heures réservées à la Clause.
- ↪ **L'aide à l'application de la Clause** : participation possible à la Commission d'Appel d'Offre à titre d'expert sans voix délibérative ; information auprès des entreprises sur la particularité de la CIS et leur engagement ; participation à la réunion de démarrage de travaux de chantier avec l'ensemble des entreprises concernées (précision sur l'engagement, le fonctionnement, l'accompagnement...) ; appui-conseil aux entreprises pour définir la réponse la mieux adaptée aux conditions de la CIS et définir leurs besoins en recrutement et les profils de postes ; proposition de candidats afin d'apporter des réponses aux entreprises par l'intermédiaire du Comité d'Appui, regroupant les structures de l'emploi, de la formation et de l'insertion ; assistance au maître d'ouvrage pour le respect d'application de la CIS ; participation aux différentes réunions de chantier selon les besoins.
- ↪ **L'aide au contrôle et à l'évaluation de la CIS** : évaluation au terme de chaque marché ; aide à l'élaboration du bilan de fin d'opération de chaque marché, en prenant en compte les différents acteurs (bénéficiaires, entreprises, comité d'appui, maître d'ouvrage...).

Quelques précisions complémentaires sont apportées par M. BELLOUR, sachant qu'un minimum de 5% du temps passé sur la valeur est exigé dans la CIS :

- ↪ La MIE a souhaité travailler sur des bases de 35 heures.
- ↪ Une grille de pondération a été élaborée, afin d'activer plusieurs leviers (taux horaire, particularités du lot, taux d'insertion...), pour un travail en synergie. La détermination de la CIS est faite avec la MIE, ce qui permet de passer en revue tous les lots et aborder leurs technicités. L'intérêt est multiple, notamment pour la MIE, qui pourra renseigner les entreprises, et appréhender les profils nécessaires. Le chargé d'opération est également présent.
- ↪ Enfin, il n'y a aucune distinction entre le PLH et l'ANRU, l'objectif étant que le recours à l'insertion entre dans les « pratiques » des entreprises.

2/ Les premières opérations en cours et programmées

- ↪ Réhabilitation d'un collectif de 30 logements, rue du Port à Saint-Brieuc (seule opération en cours de chantier actuellement)
- ↪ Construction neuve d'un collectif de 20 logements, rue Louis Jovet, à Pordic (PLH)

- ↵ Construction neuve d'un collectif de 6 logements, rue du Goëlo, à Trémeloir (PLH)
- ↵ Construction neuve de pavillonnaires de 10 logements, rue d'En bas, à St-Julien (PLH)
- ↵ Construction neuve de maisons de ville de 21 logements, boulevard de l'Atlantique, à St-Brieuc (ANRU)
- ↵ Construction neuve d'un collectif de 20 logements, rue du Goëlo, à St-Brieuc (ANRU)
- ↵ Construction neuve d'un collectif et de logements individuels (45 logements au total), à La Hunauday, à St-Brieuc (ANRU)
- ↵ Construction neuve d'un collectif et de logements individuels (27 logements au total), rue Loucheur et rue de l'Avenir, à St-Brieuc (ANRU)
- ↵ Réhabilitation d'un collectif de 70 logements, rue Lesseps, à St-Brieuc
- ↵ Réhabilitation d'un collectif de 240 logements, Cité Camus Corneille, à St-Brieuc

### 3/ Les difficultés repérées par Cabri Habitat, dans la mise en œuvre de la CIS

Plusieurs difficultés sont énumérées par M. Bellour, dans la mise en œuvre de la CIS, en particulier :

- ↵ **Le respect des conditions reste malgré tout aléatoires**, dans la mesure où celui-ci est lié au degré d'engagement de l'entreprise, avec un corollaire : lorsque l'entreprise ne respecte pas les clauses propres du marché, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle respecte la clause d'insertion. *Par exemple, pour l'opération de la Rue du Port, l'entreprise assujettie à la clause d'insertion n'a pas respecté ses engagements. La clause ne sera finalement mise en œuvre que sur les interventions conjointes de la MIE et de Cabri Habitat, en vue d'exiger le respect du marché.*
- ↵ **La communication s'est concentrée sur les Collectivités Locales**, reléguant malheureusement au « second plan » des acteurs tels que les entreprises et les maîtres d'œuvre. Or ces derniers sont de précieux relais vers les entreprises dans le cadre de la consultation. En conséquence, la clause d'insertion a été vécue bien souvent comme une contrainte supplémentaire de marchés publics aux formalités administratives déjà lourdes. *L'opération de la Rue du Port étant la première à s'inscrire dans cette démarche, la clause d'insertion a incontestablement été perçue par les entreprises comme une contrainte liée à l'attribution d'un marché public, et non comme une action stratégique de recrutement pouvant contribuer à la formation et à l'insertion de nouveaux salariés, dans un secteur manquant de main d'œuvre.*
- ↵ **L'objectif de 5% reste très difficile à atteindre sur les petites opérations** : certains lots ne sont pas retenus dans la mesure où le souhait de la MIE est de tendre vers des tranches de 35 heures, avec un minimum de 100 heures. En allotissement, ce principe ne peut être dans les faits appliqué.

### 4/ Les relations avec les entreprises

- ↪ Pour les entreprises ayant déjà pratiqué la CIS, mais aussi celles qui ont déjà recours aux différentes structures gravitant autour de la MIE : la démarche apparaît largement positive. Le nombre élevé d'heures d'insertion proposées sur les Actes d'Engagement des derniers appels d'offre (par exemple sur les opérations de démolition et de réhabilitation de la Cité Camus / Corneille) étant de ce point de vue très révélateur. Les entreprises vont en effet de plus en plus au-delà des minimums demandés dans le dossier de consultations.
- ↪ En revanche, pour les autres entreprises, une certaine méfiance demeure, associée principalement à la lourdeur présumée de ce dispositif. « *Nous touchons là ce que nous avons relevé précédemment, concernant la faiblesse relative à la communication auprès des entreprises* ».

#### 5/ Quel bilan pour le dispositif CIS ?

Tirer un bilan semble prématuré dans l'immédiat, puisqu'une seule opération de la Rue du Port est aujourd'hui en cours avec une CIS (500 h) (toutes les autres ne sont toujours pas démarrées, en raison d'appels d'offres infructueux). Il appartiendra à la MIE de dresser le bilan, après avoir assuré le suivi des chantiers.

#### 6/ Les améliorations souhaitables selon Cabri Habitat

- ↪ Réorienter la **communication en direction des entreprises**
- ↪ **Sensibiliser en interne** des monteurs d'opérations de Cabri Habitat, dans le cadre d'actions concertées de sensibilisation entre l'Office et la MIE
- ↪ Manifester un **intérêt plus grand envers la maîtrise d'œuvre**, dont le rôle a été sous-estimé dans le relais de l'information auprès de leur réseau d'entreprises : une information spécifique à la MOE semble de ce point de vue utile.
- ↪ Faire **évoluer la grille de pondération en fonction des chantiers** (outil important dans le choix final de l'entreprise)
- ↪ Travailler sur les **conditions d'une acceptation des petites quantités d'heures**, afin de ne plus exclure les petits lots (la gestion se fait aujourd'hui à l'opération et par entreprise, or certaines seront certainement amenées à intervenir sur plusieurs opérations).

## Echanges avec la salle

M. HENRION : Les 5% seront calculés de manière globale, dans le cadre des opérations ANRU, et non opération par opération, ce qui laisse une plus grande liberté, en particulier pour les petites opérations.

M. BELLOUR : Mais ce principe de « globalité » est dans les faits difficile à appliquer au vu du code des marchés publics. Il pose en effet le problème du caractère discriminant pour les entreprises, si l'on n'applique pas le même pourcentage pour toutes les opérations

Salle (Mme André) : L'erreur, me semble-t-il, est de s'arrêter à un chiffre, à savoir 5%, sachant que l'objectif n'est pas tant le nombre d'heures mais bien l'emploi à plus long terme, le fait que les personnes ayant bénéficié de la CIS s'inscrivent dans un véritable processus d'insertion professionnelle.

M. BOSCHER : Dans le cadre de l'évaluation du dispositif, nous allons aussi être confrontés à une vraie difficulté. En effet, à la demande des élus, la CABRI va procéder à une évaluation en lien étroit avec Alter. Cela va nécessairement induire un suivi nominatif (que sont devenus les personnes ayant bénéficié du dispositif... ?), ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour la collectivité.

Mme CHAUWIN : Finalement, aujourd'hui, on est en train de réinventer le PLIE !

Salle : Quels sont les outils que vous avez développés sur votre territoire sur le champ de la formation ?

M. BOSCHER : Nous avons des relations étroites aujourd'hui avec le GRETA, l'AFPA, la Chambre des Métiers... Pour l'instant, nous n'avons pas rencontré de difficultés pour recruter au niveau des chantiers.

Salle : Comment procédez-vous, par exemple, sur Rennes ?

Salle (Mme ANDRE) : Sur Rennes, nous avons une médiatrice qui assure le lien « habitant / chantier » dans le cadre de la mise en œuvre de la clause insertion (liens avec la maîtrise d'ouvrage, les entreprises, les structures d'insertion...). Dès la phase Appel d'Offre, un repérage des lots est réalisé, certains n'ayant pas d'intérêt particulier, d'autres étant très délicats à inscrire dans le cadre d'une CIS (par exemple gros œuvre...). Un repérage des publics cibles est ensuite mené. Après recrutement, la médiatrice assure un suivi des interventions (fiches mensuelles). Enfin, un bilan est dressé en fin d'opération, l'objectif étant de faire un suivi sur 6 mois à l'issue de la CIS (ce qui se révèle difficile à mettre en œuvre).

Salle (Médiatrice CIS de Rennes) : On n'est pas dans quelque chose qui se met en route de manière automatique. Chaque opération apparaît comme une démarche singulière. Dans la mesure où l'on travaille avec « l'humain », la gestion d'imprévu fait partie inhérente de ma mission (quelqu'un qui ne se présente pas sur le chantier un matin, une entreprise dont les besoins ont évolué durant la mise en œuvre de la CIS...). On a un regard sur la mise en œuvre de la clause. Un des temps essentiels pour moi se trouve au démarrage de l'opération : aller en réunion de chantier, prendre le temps de voir comment la personne nouvellement recrutée est intégrée à l'équipe - cette intégration pouvant être plus ou moins réussie selon les entreprises ou selon les personnes. Dans le cadre de chantier de réhabilitation, je remarque une réticence très forte de la part des entreprises à recruter une personne qu'elle ne connaît pas et qui sera amenée à aller chez les gens. A la fin de l'opération, un bilan écrit est transmis à la maîtrise d'ouvrage, où l'on insiste davantage

sur la partie qualitative. Dans certains cas, le volume d'heures requis (5%) n'est pas atteint, mais à la fin de l'opération, la personne concernée est embauchée. Il s'agit bien d'une réussite !

### **Intervention de Bruno JONCOUR - Maire de Saint-Brieuc**

En tant que Maire, M. JONCOUR s'est fortement impliqué dans ce dossier, avec, souligne-t-il, « beaucoup d'enthousiasme ».

Le Renouvellement Urbain a constitué pour Saint-Brieuc une « opportunité extraordinaire » en tant que dispositif mobilisant un formidable partenariat autour d'un projet fédérateur d'envergure, et s'inscrivant dans des délais de mise en œuvre relativement courts. La concrétisation des projets sur un calendrier resserré est possible avec l'ANRU : « en cela, il s'agit d'une véritable opportunité ».

La Ville de Saint-Brieuc se caractérise aujourd'hui davantage par une addition de quartiers que par une entité bien ressentie de la population. Cela est lié à son histoire, et au fait que les quartiers briochins sont tous dotés d'une « *forte personnalité* ». Par exemple, sur le quartier de Cesson, les gens sont d'abord Cessonnais, avant d'être Briochins. Saint-Brieuc vit au rythme de l'animation sur ses quartiers. Ceci est bien-sûr positif, dans la mesure où cela renforce la cohésion sociale. Pour autant, il manquait jusqu'alors quelques initiatives pour renforcer la cohésion territoriale à l'échelle de la Ville ; et l'ANRU a permis de relever ce véritable défi.

Le PRU de Saint-Brieuc est un **projet à la fois urbain et social**, qui a su mobiliser l'ensemble des acteurs et de la population, créer une dynamique très forte entre les différents partenaires (organismes HLM, comités de quartier, instances de concertation...). Si cette dimension humaine n'avait pas existé, l'ampleur du projet ne serait pas ressentie à sa juste valeur, et l'on passerait inévitablement à côté des objectifs du projet.

M. JONCOUR a le sentiment très fort que lorsque ces types de projets sont bien conduits, et « humainement conduits », en travaillant sur les besoins, les préoccupations et « *la dignité de la population* », ils ont une « traduction extraordinaire » sur le terrain.

Il s'agit d'un « *projet tout simplement de développement humain* », qui motive l'équipe politique, partenariale et les équipes techniques qui, au quotidien, travaillent sur le terrain. Le PRU de Saint-Brieuc est en outre un projet bien élaboré d'un point de vue environnemental mais aussi économique, « *à l'évidence un projet complet, tout en cohérence* ».

### **Intervention de Christine ORAIN - Vice-Présidence de la CABRI**

Nouvellement élue, Mme ORAIN rend compte de son expérience en tant qu'élue locale depuis de nombreuses années, sur le champ de l'action sociale. Selon elle, il ne peut y avoir de développement économique sans développement social réussi. « *Cela paraît simple, mais dans les faits, ça ne l'est pas toujours ; la transversalité n'est jamais quelque chose d'acquis* ».

Mme ORAIN est persuadée du bon fondement du travail d'équipe, de l'importance d'échanger et de mutualiser les expériences, et, à ce titre, ne peut que se réjouir de l'existence de l'Atelier Résovilles, et du fait que les services de la CABRI en fassent partie.

Concernant la mise en œuvre de la Clause d'Insertion Sociale, Mme ORAIN se réjouit que l'ANRU joue ici un levier d'« accélérateur » par rapport à ce qui s'est fait sur la CABRI jusqu'à aujourd'hui. Pour autant, il lui semble que la priorité n'est pas seulement dans le décompte des heures d'insertion, mais aussi et surtout dans la qualité proposée en matière d'insertion (comment ces

personnes ayant bénéficié de la CIS ont travaillé, quels types de contrats... ?).  
« *C'est une exigence que nous devons impérativement avoir en tant qu'élus* ».  
Au-delà des heures, il importe donc de travailler sur **les parcours de la personne** qui a réalisé ces heures, en lien avec les services de la MIE et avec les entreprises, pour réaliser un **bilan à la fois quantitatif et qualitatif** (difficultés rencontrées, atouts... du point de vue à la fois de la personne et de l'entreprise concernée).

## **Intervention de Catherine SIMIER - Responsable CUCS au sein de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie - CABRI**

Mme SIMIER, responsable du CUCS à la CABRI, présente le volet « Réussite Educative et Egalité des Chances ». Elle précise que la CABRI n'a pas la maîtrise d'ouvrage de ce volet CUCS, ce dernier relevant à la fois de la DDJS et de l'IA « *référentes CUCS sur le volet Educatif* ».

### 1/ Rappel historique des Contrats de Ville au CUCS de l'agglomération briochine

- ↪ Les Contrats de Ville précédents le CUCS avaient contribué à soutenir une grande diversité d'actions en direction de la Jeunesse (prévention, éducation populaire, accès à la culture, aux pratiques artistiques et aux loisirs)
- ↪ La Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, versant du Plan de Cohésion Sociale du 30 juin 2004
- ↪ La Circulaire du 11 décembre 2006 sur la définition et la mise en œuvre du volet éducatif du CUCS
- ↪ La signature du CUCS de l'agglomération briochine du 22 mars 2007

### 2/ Les objectifs prioritaires du volet éducatif du CUCS

Le volet éducatif du CUCS inclut l'ensemble des actions organisées pour les enfants et les jeunes en-dehors du temps scolaire. Les **objectifs prioritaires** se déclinent 7 grands volets :

- ↪ Mise en place, pour les enfants en difficulté, d'outils et de suivi dès le plus jeune âge
- ↪ Association des parents et aide à la parentalité
- ↪ Prise en charge des jeunes en échec ou exclusion scolaire
- ↪ Développement de la mobilité dans le but d'ouvrir à la mixité sociale
- ↪ Egalité des Chances pour les jeunes scolarisés, et accompagnement vers des études supérieures
- ↪ Renforcement de la formation des intervenants locaux
- ↪ Evaluations qualitatives et quantitatives des actions

### 3/ Une diversité d'outils pour le volet Educatif du CUCS :

- ↪ **Le Plan de Relance de l'Education Prioritaire :**
  - Les réseaux de réussite scolaire : Saint-Brieuc et Plédran
  - Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE)
  - Les Dispositifs Relais
  - Les Opérations Ecole Ouverte
- ↪ **Le Programme de Réussite Educative**, se déclinant en trois grands objectifs :
  - Conforter les conventions de réussite éducative : veiller à l'articulation entre les actions de suivi individualisé et les actions collectives menées sur les quartiers. L'objectif étant d'éviter

l'isolement de l'enfant suivi et de développer une approche globale des temps de l'enfant.

- Développer l'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité : se préoccuper, particulièrement, des parents isolés (notamment les femmes seules avec enfants), prendre en compte les problématiques spécifiques de chaque âge de l'enfant dans l'accompagnement des enfants. L'objectif enfant de soutenir les actions dans les quartiers dans le cadre de réseaux d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP)
- Favoriser les pratiques identifiées comme vecteur d'intégration et d'égalité des chances : assurer une continuité entre les équipements intervenant pour des publics de différents âges, favoriser et soutenir les actions de proximité sans « ghéttoïser » le territoire, accompagner la création de structures d'accueil pour les jeunes.

↪ **Le Programme de Rénovation Urbaine** : le PRU étant aussi un outil majeur au service de la mixité sociale et de la mobilité des enfants et des jeunes, au sein d'un même territoire.

↪ Les activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées et à but éducatif, ont été renforcées : **les Contrats Educatifs Locaux** (sous l'égide de la DDJS) en constituent un cadre privilégié mais non exhaustif ; les actions des associations intervenant sur les quartiers.

#### 4/ La mise en œuvre du volet Réussite Educatif du CUCS de l'Agglomération Briochine

Le **Référent Réussite Educative du CUCS** s'appuie sur un partenariat **entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'Inspection Académique**, ayant pour principale mission de mettre en cohérence les dispositifs existants et de leur assurer « si besoin » une complémentarité. Cet objectif concerne : le PRE, le CEL, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le dispositif VVV (Ville Vie Vacances)...

La mise en œuvre du volet RE s'appuie à la fois sur un diagnostic territorial validé par tous les acteurs ; un projet partagé qui définit les priorités, en décline les objectifs, et liste les actions et leurs modalités de mise en œuvre ; et une programmation sur 3 ans.

Trois grands enjeux ont été fixés à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre de ce volet Educatif du CUCS :

- ↪ **Dépasser la logique de guichet**
- ↪ **Mettre en cohérence plutôt que superposer les actions**
- ↪ **Assurer une forte vigilance dans le respect du financement des actions**

Les actions relevant du PRE et celles relevant du CUCS sont différenciées de la manière suivante :

- ↪ Les actions relevant du PRE sont celles qui sont du ressort de l'individuel, et celles qui sont en relation directe avec l'enfant.

- ↪ Les actions relevant du CUCS sont celles qui sont collectives, celles qui ont un impact à plus long terme, et celles qui interviennent sur l'environnement de l'enfant.

M<sup>me</sup> SIMIER présente les principales actions du volet Educatif du CUCS de l'agglomération briochine :

- ↪ Les actions culturelles, sportives et de loisirs
- ↪ Les actions sur la parentalité
- ↪ Les points d'accueil pour les jeunes exprimant un mal-être
- ↪ Les actions en terme d'accueil des primo-arrivants
- ↪ Les actions de construction à la citoyenneté...

En 2007, **35% des fonds CUCS** débloqués par l'ACSé ont été consacrés à la réussite éducative.

## ARTICULATION ENTRE DIMENSIONS « RENOVATION URBAINE » ET « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

### Intervention de Bruno CARLON - Directeur CIVITO

Sociologue, responsable de deux structures « CIVITO » et « TERRITORI », M. CARLON intervient principalement sur le champ de l'évaluation des politiques publiques, notamment éducatives. Il a en outre une certaine connaissance de la Région Bretagne, ayant eu l'opportunité d'y réaliser quelques études stratégiques.

Préambule - De la nécessité de distinguer les « mesures » (dont la CIS) d'une véritable « politique de développement économique » sur les quartiers prioritaires :

Dans la présentation de l'expérience briochine, Bruno CARLON souligne la qualité des exposés, en particulier concernant la clause d'insertion, ses limites, ses enjeux, son champ d'application... Selon lui, il importe de ne pas dissocier « développement économique » et « clause d'insertion sociale ». Or, au vu des exposés, il ne semble pas avoir eu de véritable stratégie de développement économique sur le territoire briochin : « *on est plus, semble-t-il, dans la juxtaposition de mesures, dont la clause d'insertion sociale.* » « *... mais cela ne lui retire en rien sa fonction emblématique (à la CIS)* ». Le discours de l'ANRU va d'ailleurs dans ce sens, en positionnant la CIS comme un outil permettant d'intégrer le volet de développement économique au « PRU ». Il ne fait pas référence à une **stratégie globale de développement économique, dans les quartiers prioritaires**. Pourtant, selon M. CARLON, il convient de différencier ce qui relève de la mesure, de ce qui relève de l'inscription de cette mesure dans une politique de développement économique. M. CARLON préférera d'ailleurs parler de « Clause d'Insertion », et non de « Clause d'Insertion Sociale », cet outil ayant pour objectif « 'l'insertion vers l'emploi » et non « l'insertion vers le social ».

Par ailleurs, la question de **l'individualisation des parcours** se révèle particulièrement présente dans les Clauses d'Insertion, même si cela n'est pas quelque chose de récent, en référence notamment aux PLIES ou encore aux Missions Locales.

Enfin, un enjeu fort a déjà été pointé lors des exposés précédents : celui de **relais avec le monde des entreprises**. Les outils tels que le GEIQ, mais aussi la CAPEB..., peuvent de ce point de vue permettre de construire un partenariat durable. L'un des enjeux de ces clauses d'insertion étant de s'inscrire dans une dynamique durable, cela suppose à la fois une maturité dans les débats entre bailleurs et maîtrise d'ouvrage, mais aussi un cadre de réflexion commun. « *Le monde de l'entreprise a besoin de relations stables, tournées à la fois vers l'emploi et la qualification.* » Ainsi, **réorienter la communication vers les entreprises** nécessite, d'une part d'installer un tissu partenarial durable, d'autre part de se situer dans la globalisation des volumes horaires, enfin de s'inscrire dans l'anticipation des besoins des entreprises en formation et en personnels. A ce titre, certains GEIQ en France ont créé une agence d'Intérim, afin de travailler progressivement vers l'emploi : « *c'est compliqué, il est vrai, à envisager lorsqu'il n'y a pas de*

*partenariat construit, entre les entreprises, les structures chargées de l'accompagnement à l'emploi, et le secteur de l'insertion par l'économie... ».*

Ainsi, dans les PRU, « en matière de développement économique, on se réfère à la Clause d'Insertion Sociale, autrement dit à une mesure ». Selon M. CARLON, il s'agit là d'un véritable problème de méthode. La mise en œuvre de la Clause d'Insertion supposant deux principaux préalables :

- ↪ d'une part, qu'un **partenariat** soit constitué, entre l'échelle de l'agglomération et l'échelle des micro-quartiers
- ↪ d'autre part, qu'un **débat politique** ait eu lieu, permettant d'inscrire la Clause d'Insertion dans un **cadre stratégique plus global**, dans le cadre de la politique d'accès à l'emploi et de développement économique sur le territoire.

Il importe ainsi d'aborder cette question dans l'ensemble de ses dimensions : « *ce qui est plus ici, j'en conviens, la préoccupation de la collectivité locale que celle des bailleurs* ».

### 1/ La question des parcours d'insertion

#### **Le rôle des GEIQ**

Les parcours d'insertion posent nécessairement la question de la médiation entre les bailleurs ou la maîtrise d'ouvrage / collectivités locales, et les entreprises, qui à terme doivent travailler sur la qualification de la main d'œuvre.

De ce point de vue, le GEIQ apporte plus de garantie que la simple mise en œuvre d'une mesure. Le GEIQ peut constituer, en tant que structure stable, une garantie en terme de crédibilité vis-à-vis du monde patronal, au niveau du recrutement, mais aussi du prêt de main d'œuvre et de mise à disposition.

La construction d'un GEIQ suppose une certaine maturité dans l'intégration de la mise en œuvre de la Clause d'Insertion au sein de la politique de développement économique.

La question est la suivante : comment on fait de la Clause d'Insertion un outil au service du développement économique dans les quartiers prioritaires ? L'enjeu étant d'aboutir à des projets intégrés de développement, reposant les questions essentielles de la formation et de la qualification.

#### **Echanges avec la salle**

**M. CARLON** : A Saint-Brieuc, qui est chargé de l'accompagnement individuel, dans le cadre de la Clause d'Insertion ?

**Mme GAUBERT** : les personnes sont accompagnées par la structure ALTER principalement : pendant le dispositif et après la mission, dans les six mois qui suivent la période travaillée.

**Salle** : Qui décide de la création d'un GEIQ ?

**M. CARLON** : A 90%, cela se fait par un « amorçage » de la puissance publique (agglomération, conseil général à travers la possibilité de placer le Rma et les Contrats Pro, ou encore les secteurs économiques des agglomérations), en lien avec la Fédération du BTP. Le GEIQ constitue un

élément complémentaire pour aller davantage dans un ancrage de développement économique.

**Mme GAUBERT** : à Saint-Brieuc, une réflexion est menée depuis de nombreuses années pour la création d'un GEIQ. Ici, il y a beaucoup de petites entreprises, or il faudrait que ce projet soit porté par une grosse entreprise, dans un souci de sécurité financière. D'autant qu'autour de nous, il a déjà eu deux mauvaises expériences de GEIQ : à Saint-Malo et dans le Morbihan, me semble-t-il.

**M. CARLON** : la taille de votre département ne constitue pas un problème en soi. Il est vrai qu'il existe parfois aussi des rivalités entre CAPEB et la Fédération du Bâtiment. Pour autant, l'important, c'est bien de tendre vers un amorçage stratégique des relations entre puissance publique et entreprises. Le rapprochement avec les milieux entrepreneuriaux, patronaux est une condition en effet favorable pour le développement économique dans les quartiers.

**Mme GAUBERT** : à St-Brieuc, avec la mise en place de l'ANRU, il y a effectivement eu des temps d'échanges entre les entreprises, à travers la Clause d'Insertion Sociale. Mais entre les Fédérations, c'est vrai que ce n'est pas toujours simple ici...

**M. CARLON** : les entreprises sont intéressées sur deux aspects : l'intermédiation par l'emploi et l'accompagnement dans l'anticipation de leurs besoins en formation et en emploi, d'autant que la demande est forte dans le secteur du bâtiment.

**Mme GAUBERT** : nous avons créé un listing concernant l'offre de formation sur le territoire, dans le domaine du BTP, et il est vrai que nous disposons d'une certaine richesse sur le territoire. Ce travail est aujourd'hui complété, ponctuellement, dans le cadre de l'AMEFPI. Mais au-delà, ce qui est difficile à faire, c'est l'anticipation des besoins des entreprises.

**M. CARLON** : ce qu'un GEIQ peut faire plus facilement.

### **L'évaluation de la Clause d'Insertion**

L'évaluation doit porter sur trois grands points :

- ↳ **Les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement** des Clauses d'Insertion (enjeux, objectifs, types d'accompagnement proposés aux publics, quels publics...)
- ↳ **Les processus de qualification**, sachant que « *lorsqu'on amorce quelques les gens dans une Clause d'Insertion, on est déjà dans un processus de pré-qualification* »
- ↳ **L'impact sur le fonctionnement des entreprises**, au regard des chantiers réalisés (organisation, contenu...)

L'ANRU se positionne surtout aujourd'hui sur le bilan quantitatif de la Clause d'Insertion. Pour le reste, cela se fera dans le cadre des points d'étape (à partir de 2008). Le bilan (quantitatif) va ainsi permettre de mieux cibler l'évaluation à réaliser.

### **La conception capacitaire d'égalité des chances**

Avec les mesures d'accompagnement (contrat d'autonomie du Plan Banlieues, PRE, CIS...), on se situe davantage dans une individualisation des mesures, ce qui correspond à une conception capacitaire d'égalité des chances. On se situe moins, aujourd'hui, sur le pôle économique, dans une entrée territoriale. Que

ce soit dans l'accompagnement, le soutien éducatif, le soutien à l'emploi, le relogement, la philosophie de l'égalité des chances est aujourd'hui beaucoup plus tournée sur l'individu. Cela met d'une certaine manière en lumière la politique publique actuelle. L'évaluation des parcours constitue donc une étape incontournable : Comment l'autorité publique a permis de créer les conditions d'un parcours ? Quelles sont les conditions d'une globalisation de l'insertion de la personne ? Les parcours individuels devant créer les conditions de limiter les inégalités.

### **Echanges avec la salle**

**M. BELLOUR** : C'est une conception finalement très anglo-saxonne. On essaie de plus en plus de créer les conditions d'une égalisation des conditions initiales, mais après, les gens doivent prendre leurs responsabilités. Cela tend vers une intervention moindre des politiques publiques.

**M. CARLON** : En même temps, il y a aussi des limites dans les politiques menées à travers l'entrée territoriale, qui n'ont pas non plus toujours permis de créer des conditions satisfaisantes pour les gens. Le problème finalement est de savoir **comment combiner une compréhension territoriale (une communauté de problèmes) et une entrée individualisée**. L'enjeu est bien dans **l'articulation des deux niveaux** : l'accès individualisé - qui est d'abord du ressort des conseils généraux, et la mise en œuvre des politiques territoriales - qui est du ressort des agglomérations, des villes.

## **La vocation économique du quartier au sein de l'agglomération**

Est-ce qu'on va interroger le PRU à la lumière de la politique du quartier dans l'agglomération, ou dans le bassin d'emploi par exemple de Saint-Brieuc ? Est-ce qu'on interroge l'évolution du centre commercial, des équipements publics... pour que le quartier ait une autre fonction économique dans l'agglomération ?

Globalement, à travers les Zones Franches Urbaines, on est passé à côté. Il y a bien eu création de pépinières d'entreprises, avec un amorçage positif de la puissance publique (mise à disposition de locaux, de foncier...). Par contre, la place du quartier comme territoire par rapport au bassin d'emploi est souvent négligée, dans les réflexions. Pourtant, c'est une vraie question qu'il faut se poser, y compris lorsque le PRU est déjà lancé, puisqu'il s'agit de projets itératifs. Rappelons que les 2 enjeux qui ont généré une intervention sur ces quartiers sont le traitement de la pauvreté et le traitement des inégalités territoriales.

Ainsi, deux questions clés doivent être clairement posées :

- Quelles sont les complémentarités d'interventions aux échelles quartier/ville/agglomération?
- Quels sont les systèmes productifs pouvant s'implanter sur ce territoire, au regard de l'analyse du rapport entre l'offre et la demande ?

Ces questions ne sont pas toujours posées, même s'il est certain que les acteurs les ont en tête. On repère ainsi des PRU de qualité urbaine, architecturale, avec une logique principalement d'actions. Pourtant, l'enjeu et ce qui sous-tend les politiques publiques, c'est bien de considérer les dysfonctionnements sur le quartier au regard du territoire urbain plus large.

## 2/ La question du développement de l'activité économique dans les quartiers

### **Le rapport entre formes urbaines / morphologie urbaine des territoires**

Dans les PRU, comment la forme urbaine réinterroge les activités économiques, participe à faire venir des entreprises ? Lorsque l'on est dans une logique de désenclavement, comment réinterroger les éventuelles activités, au regard de la voirie, de la proximité de l'habitat social, d'une zone industrielle... ? *« Si l'on est vraiment sur un discours de la diversification des fonctions urbaines, de la mixité, j'en envie de dire, allons-y complètement ! » (et au-delà du bâtiment type bureaux-tertiaire).*

### **Echanges avec la salle**

**Salle** : Sur certaines agglomérations, on va pourtant être sur des fonctions très segmentées, entre le quartier, la commune, l'agglomération.

**Salle** : Sur le quartier de l'Europe à Saint-Brieuc, la présence de la RN 12 constitue une véritable coupure sur le quartier. Il est dans les faits très compliqué de réintégrer le quartier dans la ville, puisque le problème est là depuis l'origine du quartier ! Même avec le PRU, il y aura toujours cette césure, inévitablement.

**Salle** : Dans ce cas, quels sont les points de vigilance, selon vous M. CARLON, au-delà du pôle Tertiaire que nous avons prévu sur le quartier Europe dans deux ans ?

**Salle** : Le travail mené dans le cadre d'un SCOT, qui oriente les grands axes de développement sur l'ensemble du territoire, avec un découpage par zones d'habitat, zones d'activités économiques, zones destinées au tourisme..., fige plutôt les choses, tandis que le PRU s'appuie sur une logique de diversification, de mixité fonctionnelle... Cela se révèle contradictoire, en fait.

**M. CARLON** : Il faut créer les conditions pour que le débat ait lieu, sans quoi l'on vide le sens même de la mixité. Les termes du débat ne sont pas toujours posés de manière satisfaisante, ce qui est s'explique à la fois par le marché foncier et de l'habitat, et par le fait que certains territoires sont vidés de leur attractivité. La question à se poser est : doit-on accentuer la spécialisation jusqu'au bout, et donc de l'interdépendance entre les territoires, ou non ? C'est là toute l'ambiguïté que le concept « mixité » a fleuri ces 10 dernières années. Quelle est la place des quartiers par rapport au développement économique dans les agglomérations ? Sachant que sur beaucoup de quartiers populaires, on est sûr qu'on ne pourra pas faire d'activité économique, mais le problème, c'est qu'on ne pose pas a minima les termes du débat. Si l'on va vers une spécialisation des territoires, cela renvoie inévitablement à la problématique des mobilités, de l'offre en infrastructure. La question donc après est de savoir comment on travaille sur l'interdépendance entre les territoires et quelle vocation on leur affecte.

**M. CARLON** : Par ailleurs, quels seraient les points de vigilance à avoir, par exemple sur le quartier Europe ? Pour répondre à cette question, il importe d'intégrer une réflexion sur la stratégie économique à mettre en œuvre sur chaque quartier. Les points de vigilance s'appuient à la fois sur la compréhension du rôle des ZUS dans le développement économique au sein de l'agglomération. Quelle est la place économique des ZUS dans l'analyse que l'on fait du système productif ? Quels sont les liens entre la politique menée sur les quartiers et la politique de l'agglomération ? Est-ce qu'il y a des systèmes productifs sur l'agglomération briochine qui peuvent concerner les quartiers prioritaires ? Quels sont les systèmes productifs locaux ? Un travail est à réaliser dans ce sens, par l'agglomération, en vue d'enclencher le processus de réflexion, dans la mesure où l'agglomération a la maîtrise à la fois de la politique habitat / peuplement, et de la politique économique.

On repère ainsi les limites du discours de l'insertion aujourd'hui. Les éléments stratégiques, en terme de démolition, d'opportunité foncière, de possibilité de reconstruction... doivent être interrogés à travers le prisme du développement économique. Par exemple, à Nîmes, il y avait une possibilité de reconstruire autour de l'hôpital, par exemple pour réaliser un pôle santé, mais cette ambition n'a pas été relevée, faute d'avoir posé les termes du débat en matière de développement économique, dans le cadre du PRU. Il importe de **repenser les différentes interactions entre les différentes dimensions du projet de rénovation urbaine, entre l'urbain et l'économique**, mais aussi entre l'urbain et l'éducatif...

### **La mobilisation des outils**

Plusieurs outils peuvent ainsi être mobilisés - 5 aspects importants sont abordés par M. CARLON :

- ↪ Mobiliser les réseaux entrepreneuriaux
- ↪ Faire le tour de l'ingénierie financière disponible en vue de développer l'économie
- ↪ Soutenir la création d'entreprises (en particulier des Très Petites Entreprises)
- ↪ Soutenir l'immobilier d'entreprises
- ↪ Promouvoir l'insertion professionnelle. Le rôle des Conseils Généraux sur ces questions-là est fondamental, avec une forte responsabilité en matière d'insertion et d'emploi, en matière d'animation des réseaux d'acteurs locaux. Dans l'accompagnement sur les Clauses d'Insertion, il y a au sein des Conseils Généraux un potentiel de travail important, souvent sous-utilisé en France : les Conseils Généraux étant souvent tournés vers le social et parfois insuffisamment vers l'emploi.

## Echanges avec la salle

**Salle** : Sur Quimper, nous avons un partenariat fort avec le Conseil Général 29.

**Salle** : A Saint-Brieuc, on réfléchit actuellement à une mutualisation des actions de la Clause d'Insertion Sociale, à l'échelle départementale, pour tendre vers un comité d'appui commun aux trois institutions : MIE / Pays / Département. C'est aussi une volonté politique forte d'aller dans ce sens.

**M. CARLON** : dans l'Hérault, le département est très impliqué sur le travail de la Clause d'Insertion, en lien avec le volet « Lutte contre les discriminations ». Il a ainsi développé l'insertion par l'économique, l'économie solidaire, en outre le Conseil Général se positionne en tant qu'animateur des réseaux d'insertion par l'emploi. On est véritablement ici sur une mobilisation du droit commun.

**Salle** : Je voulais revenir sur l'articulation entre « morphologie urbaine » et « développement économique », qui se trouve confrontée à deux éléments majeurs : des échéances distinctes (calendrier différent de celui imposé par l'ANRU) et des systèmes d'acteurs différents (même si les services du développement économique sont associés).

**M. CARLON** : Ce serait intéressant de voir sur les différents projets comment la dimension économique est abordée. Par exemple sur Rennes, quelle prospective sur 25 ans ?

**Salle** : Sur Brest également, ils sont dans une démarche prospective, avec une mise en perspective concernant l'ouverture du quartier sur la ville, son devenir...

**Salle** : Une étude économique est en cours sur Guingamp. On a en effet sur le quartier Roudourou-Gourland un manoir sans vocation sur le territoire. Le cabinet d'études sera chargé de rencontrer les entreprises présentes à l'échelle du bassin d'emploi, voir quels sont leurs besoins, faire également l'articulation avec les autres bassins d'emploi. L'étude est d'ailleurs financée en partie par l'ANRU.

## ARTICULATION ENTRE DIMENSIONS « RENOVATION URBAINE » ET « QUESTION EDUCATIVE »

### Intervention de Bruno CARLON - Directeur CIVITO

#### 1/ Le rôle de l'Etat dans les politiques publiques

Le CUCS a une vocation « globalisante » avec ses cinq thématiques, mais cela ne fonctionne pas, même si, à l'origine, l'ambition d'avoir une politique de projet apparaît en soi très pertinent.

On entre aujourd'hui dans la période post-contractuelle, au bénéfice d'un ensemble de mesures spécifiques ciblés sur des publics ou sur des quartiers. L'Etat selon M. CARLON va se dégager d'une responsabilité directe vers les collectivités locales, tout en conservant un œil sur la gestion financière. Il existe deux agences aujourd'hui construites sur des modèles de gestion politique centralisée : l'ANRU et l'ACSé, où l'Etat reste l'ordonnateur qui donne du sens aux politiques publiques. Dès lors, **la question du projet d'ensemble sur le territoire a tendance à disparaître.**

Ce qui apparaît positif, aujourd'hui, c'est que l'échelle de l'agglomération devient aujourd'hui pilote - responsable, donc en mesure de peser sur la recomposition et la réorganisation des territoires. La question de la cohérence entre les différentes dimensions reste donc pertinente. Du coup, l'Etat se trouve quant à lui chargé de la **gestion à distance** pour la mise en œuvre, de la **régulation** et du **contrôle**.

#### 2/ Le rapport entre mixité résidentielle et mixité éducative

Le rapport entre mixité résidentielle et mixité éducative est une question fondamentale, à l'heure où l'on assiste à une évacuation des écoles des quartiers populaires par les classes moyennes / supérieures avec notamment des stratégies de contournement, comportements qui accentuent les phénomènes de ségrégation urbaine et sociale, de marqueur social sur ces territoires. Cette question va en outre d'autant plus se poser qu'il n'y aura plus de carte scolaire.

#### **La dimension individuelle dans les politiques éducatives**

Parallèlement, le budget des politiques éducatives dans les CUCS devient le plus important : l'orientation prioritaire est clairement donnée dans les CUCS à la mise en œuvre des Politiques de Réussite Educatives, dont les PRE. A terme, on peut penser qu'il ne restera plus dans les CUCS que les PRE autour de 3 objectifs :

- **Retravailler la question des apprentissages scolaires fondamentaux** (au vu de la hausse repérée du nombre d'enfants en déficit majeur de savoirs fondamentaux), en développant des processus correctifs pour faire ces acquisitions, à travers un parcours personnalisé en lien avec la commune, l'Inspection Académique, le Conseil Général.
- **Développer le volet de la socialisation**, en mettant notamment en œuvre à travers les PRE des parcours d'étape positifs.

- **Agir sur la question du développement personnel** des enfants pour avoir un **projet global**.

On s'inscrit bien aujourd'hui aussi dans l'individualisation des parcours éducatifs, en particulier à travers la mise en œuvre des PRE. Le PRE a tendance à se substituer aux autres dispositifs tels que les Contrats Educatifs Locaux par exemple... l'ensemble des financements étant de plus en plus fléchés vers les PRE « *on assiste à un déplacement des financements vers le suivi personnalisé* », avec un enjeu important : faire que tous les enfants aient les mêmes apprentissages fondamentaux. Ainsi, actuellement, les questions éducatives sont concentrées sur la dimension individuelle.

### **Quels liens avec le PRU / Quelle articulation et sur quoi bâtir cette articulation ?**

L'articulation entre dimension PRU et dimension éducative repose de toute évidence sur les équipements scolaires, sur la question des projets des écoles, mais cela ne suffit pas. Si l'on ne repose pas les fondamentaux autour de la mixité, on se retrouve vite confronté à des difficultés d'articulation entre éducatif et PRU.

Ces quartiers vont en effet accueillir des populations nouvelles, avec d'autres usages sociaux, d'autres modes d'habitat, d'autres revendications peut-être concernant les loisirs... Ainsi, l'articulation entre dimensions éducatives et rénovation urbaine doit s'appuyer nécessairement sur trois aspects :

- ↪ **L'anticipation sur l'offre de services**, l'offre éducative et socioculturelle, l'offre socio-éducative... à la fois pour les populations présentes mais aussi pour les populations nouvelles
- ↪ **La question de l'offre de services favorisant la mixité**. Les équipements vont plutôt viser dans les projets de rénovation urbaine la mixité au sein du quartier, entre populations « souches » et populations nouvelles. Va-t-on développer une offre de services particulière pour ces populations nouvelles ? Quels équipements existants doivent-êtr adaptés, pour qui ? Va-t-on favoriser les liens sociaux entre ces deux types de populations, à travers ces équipements (neufs ou restructurés) ?
- ↪ **La question des liens entre les acteurs du PRU et du PRE**, afin de répondre de manière pertinente à la question suivante : est-ce que sur les quartiers, l'offre de services actuelle et à venir est adaptée ? Les chefs de projet PRU sont directement concernés par la capacité à intégrer la dimension éducative dans leur projet, mais en aucun cas à apprécier si l'offre de service est ou n'est pas adaptée à la situation actuelle et à venir. Ils doivent travailler avec les acteurs éducatifs, pour intégrer au mieux la dimension éducative dans leur projet, ce qui n'est pas toujours évident (sphères professionnelles différentes, peu d'habitudes de travail en commun...). Par exemple, faut-il continuer à développer les CLSH sur les quartiers, rénover les CLSH existants ou en reconstruire d'autres ; ou au contraire travailler sur les mobilités des enfants, dans une logique d'accessibilité des services urbains au sein de la Ville ?

### **Echanges avec la salle**

**Salle** : Sur la Croix Saint-Lambert, on a toujours eu cette volonté d'avoir des équipements structurants au sein des quartiers, ayant une vocation à l'échelle

de la Ville, afin de valoriser ces territoires, et de permettre à la population briochine d'aller sur ces quartiers.

**M. CARLON** : pour élaborer leur projet éducatif local à Montpellier, ils sont partis de l'observation des jeunes dans la Ville, pour repérer les équipements à valoriser, ou à déplacer, en travaillant finement sur les déplacements, les mobilités, mais aussi sur l'espace public... Il y a toujours cette notion de dualité entre proximité et accessibilité / mobilité.

**Salle** : Sur un quartier nantais de Malakoff-Pré-Gauchet, le projet s'est basé à la fois sur la volonté de déplacer certains équipements (tels que le collège, le CLSH...) sur le nouveau quartier Pré-Gauchet, et parallèlement, d'avoir de nouvelles constructions au sein du quartier Malakoff. Par ailleurs, tout un travail a été réalisé sur le désenclavement physique du quartier, avec notamment la mise en place d'un transport en site propre. La première question qui a été posée dans le cadre du PRU a bien été : reste-t-on entre soi, ou pas ? Le bilan est d'ailleurs positif sur le CLSH comme la nouvelle piscine, la fréquentation étant composée pour moitié de gens du quartier et de l'autre de gens extérieurs au quartier. Il y a par ailleurs eu tout un travail d'accompagnement de la population actuelle pour aller vers ces nouveaux équipements (piscine...).

**M. CARLON** : La difficulté est bien de tenir les deux bouts, justement. A travers l'offre de la diversité, on réinterroge aussi la notion d'appartenance au quartier.

Il faut différencier les attentes des populations selon les contextes territoriaux, l'ethnisation des rapports sociaux au sein des quartiers... Il convient de prendre en compte les usages sociaux des populations nouvelles, de favoriser la sortie de l'entre soi. Existe-t-il un enjeu de rencontre, de lien, et si oui, sur quoi, au regard des rapports d'identité, d'appartenance qui nous permettent de nous repérer dans notre système relationnel ?

Aujourd'hui, on assiste à une re-segmentation des politiques sectorielles, qui fait un peu mouvement de balancier avec les politiques territoriales. Selon M. CARLON, garantir la dimension du projet au niveau local constitue aujourd'hui un point de vigilance essentiel à avoir. Il importe en effet de ne pas avoir de politiques sectorielles au niveau local, sans quoi, dans 10-15 ans, on reprochera aux collectivités locales ce que l'on a déjà reproché à l'Etat (sur les limites de ces politiques sectorielles, leurs écueils...). A terme, on peut en outre penser que les financements maintenus sur le volet éducatif du CUCS se situeront sur les actions collectives, c'est-à-dire hors PRE.

Sachant que les financements du CUCS doivent s'articuler avec les financements du PRU, il convient de se poser la question des convergences positives des fonctions de coordination sur un même territoire. Les liens possibles entre Réussite Educative et PRU peuvent ainsi s'appuyer sur deux aspects :

- ↳ **L'offre de services collectifs par rapport à des situations individuelles.** A la lumière de l'évaluation des parcours individualisés, quels sont les problèmes posés ? Quelles évolutions sont repérées au niveau de l'offre ?
- ↳ **La question de la mixité.** Il importe en effet que les projets de rénovation urbaine soient sur l'articulation entre mixité résidentielle et mixité éducative. Or, aujourd'hui, on a plutôt fait le choix d'une

spécialisation fonctionnelle des territoires, faute de débat politiques et de choix sur qui porte le projet. Il va donc falloir l'assumer d'une certaine façon : soit on va affirmer la « discriminative action » (dans ce cas il faudra trouver des systèmes d'interventions compensatoires) ; soit on se pose la question de la mixité (au niveau des équipements éducatifs, des modes de vie...).

## **Echanges avec la salle**

**Salle** : La question des équipements et des services ont eu une place très importante, au cœur du PRU de Quimper. Ce travail s'est réalisé dans la durée, sur une dizaine d'années, avec des échanges, des réflexions sur l'évolution du quartier, ce qui a permis de construire une culture plus ou moins partagée. La question qui s'est posée a été à la fois de travailler spécifiquement avec la population du quartier, sur les équipements de quartier, et de travailler sur la mise en place d'équipements, pôles attractifs pour l'ensemble de la population quimpéroise. On a essayé de trouver ce difficile équilibre. Par exemple, pour les écoles élémentaires, l'aire d'attraction portait uniquement sur le quartier ; par contre, pour le collège, l'attraction était plus large. Les questions se sont donc posées différemment selon les équipements. La préparation du PRU s'est réalisée sur un calendrier très court, donc il est vrai qu'un tas de questions n'a pas été abordé à ce moment-là, pour deux raisons principales : questions de délais tout d'abord, questions stratégiques par ailleurs, afin de ne pas trop « effrayer » les élus. Le cadre de travail posé par l'Etat n'a pas permis de faire véritablement mûrir cette réflexion, donc ce n'est que maintenant que l'on essaie d'articuler fortement l'urbain et le social.

**Salle** : le projet sur Quimper est de ce point de vue emblématique, avec comme volonté de développer une offre de logements sociaux en-dehors du quartier (la moitié des relogements a été réalisée hors quartier) et une nouvelle offre de logement sur le quartier (location privée, accession sociale...). Avec l'arrivée importante de population nouvelle sur le quartier, la question de l'offre de service va nécessairement se poser de manière forte à Quimper.

**Salle** : Tout un travail a déjà été mené sur Quimper, concernant l'accessibilité de la population du quartier sur les équipements de la Ville. Après, est-ce que l'on sera en capacité d'y répondre ? Cela dépendra aussi des choix retenus par la nouvelle équipe politique, et leurs services. Concernant l'articulation entre CUCS / PRE et PRU, on a mis en place le dispositif PRE en tant qu'outil complémentaire, afin de compléter l'action éducative déjà menée depuis de nombreuses années sur le quartier. En outre, le personne qui porte le PRE est aussi responsable de la politique éducative, c'est interactif sur Quimper.

**M. CARLON** : il est vrai que le PRE n'a aucun intérêt en tant que tel, s'il ne s'inscrit pas au sein d'une politique globale éducative. L'un des éléments d'évaluation des PRE sera ainsi de voir quelle mutualisation s'est opérée entre les communes, le Conseil Général et l'Inspection Académique. « *Si on empile les échelles de projets, on empile aussi les échelles de coordination* ».